

Durbuy, le 29 juillet 2019



Basse Cour 13
6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Madame Sophie DUTORDOIR
CEO - SNCB
Rue de France 56

1070 BRUXELLES

N/réf. : 172.2/2019/HM/GD

Objet : Motion guichets humains et ruralité.

Madame Dutordoir,

Nous vous prions de trouver en annexe de la présente le texte de la motion adoptée par le Conseil communal de la Ville de Durbuy, en séance le 24 juillet 2019, à l'égard des restrictions d'ouverture des guichets imposées par la SNCB en Province de Luxembourg.

Ce type de mesure porte atteinte à la pérennité des services à la clientèle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette motion.

Veuillez croire, Madame Dutordoir, en nos respectueuses salutations.

Par le Collège :

Le Directeur Général,

Henri MAILLEUX



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

Durbuy, le 26 juillet 2019



Basse Cour 13
6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Monsieur François BELLOT
Ministre de la Mobilité
Rue Ernest Blerot 1

1070 BRUXELLES

N/réf. : 172.2/2019/HM/GD

Objet : Motion guichets humains et ruralité.

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver en annexe de la présente le texte de la motion adoptée par le Conseil communal de la Ville de Durbuy, en séance le 24 juillet 2019, à l'égard des restrictions d'ouverture des guichets imposées par la SNCB en Province de Luxembourg.

Ce type de mesure porte atteinte à la pérennité des services à la clientèle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette motion.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en nos respectueuses salutations.

Par le Collège :

Le Directeur Général,

Henri MAILLEUX



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 24 JUILLET 2019

PRÉSENTS : BONTEMPS Ph, **Bourgmestre-Président** ;
PAQUET Fr., BALTHAZARD V., SARLET F., DOCQUIER P.; **Echevins** ;
DELZANDRE A., CARRIER J.-M., DENIS W., HENROTTE C.,
OLIVIER F., DURDU D., MAROT J., TESSELY S., DESTREE-LAFFUT C., JURDANT E.,
BURNOTTE N., DOUHARD V., **Conseillers communaux** ;
COLIN C., **Présidente du CPAS** ;
MAILLEUX H., **Directeur général**.

N° : 7

OBJET : **Motion « Rail bol » des restrictions d'ouvertures des guichets imposées par la SNCB en province de Luxembourg.**

Le Conseil communal,

sur proposition du groupe Ecolo ;
après discussion ;

ADOPTE

la motion suivante :

« Rail bol » des restrictions d'ouvertures des guichets imposées par la SNCB en province de Luxembourg.

Alors qu'en gare de Namur la SNCB inaugurerait de nouveaux guichets plus humains, décloisonnés et conviviaux, elle annonçait par voie de presse la réduction des heures d'ouverture des guichets dans 37 gares wallonnes, dont celle de Marloie ;

Une fois de plus, les usagers du rail ne peuvent que regretter et dénoncer cette politique à deux vitesses qui à terme ne pourra qu'aboutir à la désaffection des gares secondaires par les usagers et dans un futur de moins en moins éloigné à la suppression de points d'arrêts et la fermeture complète de ces gares. Tout le contraire de ce que l'on peut attendre d'un service (au) public, **en particulier en zone rurale** ;

La réduction du temps d'ouverture des guichets et le recours aux automates comme seuls interlocuteurs avec les passagers aura une incidence importante sur l'attractivité de la gare de Marloie ce qui entraînera une moindre fréquentation et pourrait servir de prétexte pour encore réduire, voire supprimer, les services à la clientèle ;

Considérant que la réduction des heures d'ouverture des guichets en gare de Marloie réduira l'attractivité de celle-ci ;

Considérant que le recours à des automates pour la délivrance des titres de transports ne peut en aucun cas remplacer le contact humain, l'accueil et le service aux personnes qui constituent le socle d'un véritable Service public ;

Considérant que les habitudes prises par les usagers les plus instruits en utilisant progressivement les guichets automates conduit certainement à une diminution de fréquentation des guichets humains ;

Considérant qu'à l'heure du tout au numérique bien des personnes éprouvent encore des difficultés majeures pour utiliser une machine automatique (pour rappel, 10 % des adultes en Belgique ont des difficultés pour lire et écrire) ;

Considérant par ailleurs que nombre de bénéficiaires de réductions sur les titres de transport sont dépendant d'un guichet humain; que l'on pense, par exemple, aux personnes sous statut

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 24 JUILLET 2019

N° : 7 suite 1

OBJET : Motion « Rail bol » des restrictions d'ouvertures des guichets imposées par la SNCB en province de Luxembourg.

BIM, aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'une réduction sur leurs frais de transport donnés par le Forem, aux cartes familles nombreuses ou aux renouvellements d'abonnements ;

Considérant que le maintien des services actuels offerts à la clientèle en gare de Marloie est une absolue nécessité pour assurer la pérennité de la gare ;

Considérant que sur le territoire de la commune de Durbuy, la Gare de Bomal a connu une procédure progressive identique, conduisant à sa fermeture, et obligeant les bénéficiaires de réductions diverses à se rendre dorénavant à Marloie ou Liège ;

Les usagers du rail et les citoyens soucieux du service public en général :

- marquent leur totale désapprobation suite à l'annonce de la SNCB de la réduction des heures d'ouverture des guichets dans de nombreuses gares, dont celle de Marloie ;
- manifestent à la Direction de la SNCB, à Mr Bellot, Ministre en charge de la SNCB, **ainsi qu'aux futurs négociateurs du Gouvernement fédéral**, leur inquiétude quant à la pérennité des services à la clientèle en gare de Marloie, et leur opposition à ce nouveau plan qui réduit une fois de plus les services au public.

Par le Conseil Communal,

Le Directeur général,
(s) H. MAILLEUX

Le Président,
(s) Ph. BONTEMPS

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Henri MAILLEUX.



Philippe BONTEMPS.